



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-09-297 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 011-2024 REMPLAÇANT 318-2012 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

ATTENDU QU'A cet effet, la municipalité de Saint-Valère a adopté le 26^{ème} jour du mois de mars 2012 le règlement # 318-2012 sur la régie des séances du conseil municipal de Saint-Valère

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-valère désire mettre à jour ce règlement, en le remplaçant en entier, afin d'établir le fonctionnement des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal, et d'établir les règles propres à l'ordre et au décorum de celles-ci ainsi qu'aux périodes de questions,

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil adopte un nouveau règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Nadia Hébert lors de la séance ordinaire du lundi, 12 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu

QUE le présent règlement numéro #011-2024 soit adopté et qu'il soit statué et décrété sur toute l'étendue de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 septembre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier